

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, novembre 1974

o.411.621.2 - GY/cs

bg 20. Nov. 74 -18

Aux Ambassades de Suisse

Conférence d'experts gouvernementaux
sur les armes de nature à causer des
maux superflus ou à frapper sans
discrimination
Lucerne, 24.9. - 18.10.1974

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre circulaire du 7 août dernier, la manifestation citée en exergue, convoquée par le Comité International de la Croix-Rouge, s'est tenue à Lucerne du 24 septembre au 18 octobre de cette année. Elle a été présidée par M. Jean Pictet, Vice-président du CICR.

Une délégation suisse, composée de cinq experts du Département militaire et d'un collaborateur du Département, a pris part à cette Conférence qui a réuni plus de 150 experts de 50 Etats, désignés par leur Gouvernement, des observateurs de certains mouvements de libération nationale, du Secrétaire général de l'ONU, de l'OMS, du Comité spécial des ONG sur le désarmement, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Stockholm International Peace Research Institute.

Le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viêt-Nam du Sud n'a pas été invité à cette réunion d'experts, une faible majorité de Gouvernements s'étant prononcée contre sa participation. Bien entendu, cette décision n'a pas eu l'heur de plaire aux pays

./.

- 2 -

amis du GRP et la délégation nord-vietnamienne a ouvert le feu à ce sujet immédiatement après la procédure des élections, suivie par les autres délégations sympathisant avec le GRP; mais, comme il avait été convenu avec le CICR, ces dernières se limitèrent à exprimer leur déception sans attaquer autrement cette institution dont tous ont loué les mérites et sans paralyser longuement la Conférence. Celle-ci put dès lors aborder son ordre du jour.

La Conférence était appelée à se prononcer sur les critères légaux envisagés pour l'interdiction ou la restriction de l'emploi de certaines armes d'une part, à analyser par la suite sous cette lumière la nécessité militaire et les effets sur le corps humain de chacune de ces armes, classées en cinq catégories - armes incendiaires; projectiles de petit calibre; armes à effet de souffle et de fragmentation; armes à retardement et armes perfides; autres catégories d'armes et armes nouvelles - en vue d'établir une liste des armes et munitions dont l'emploi devrait être limité, voire exclu.

Comme il fallait s'y attendre, les débats - bien qu'ayant duré presque quatre semaines - n'ont pas vraiment conduit vers un résultat tangible. Un long rapport a toutefois pu être établi et adopté avant la clôture de la Conférence. Bien que modeste, ce résultat n'est pas négligeable; le simple fait que cette réunion d'experts gouvernementaux ait pu avoir lieu et qu'elle ait rassemblé et permis à un si grand nombre d'Etats les plus divers, dont les Etats-Unis et l'Union soviétique, de s'exprimer et d'échanger leurs vues sur un sujet entièrement délicat, peut certes être considéré comme un succès. On ne pouvait s'attendre à beaucoup plus et il faut espérer que le dialogue entamé sera poursuivi au sein de la Commission "ad hoc" de la Conférence diplomatique lors de sa deuxième session.

./.

- 3 -

Les difficultés de cette Conférence sur les armes tenaient à plusieurs motifs : bien que censée ne réunir que des experts parlant en leur propre nom, sans par là engager leur Gouvernement, la réunion a vu l'affrontement de spécialistes dont la tâche était manifestement davantage de défendre les intérêts de leurs "pentagones" et Ministères des affaires étrangères respectifs que de faire la lumière sur des connaissances scientifiques. La Conférence est ainsi rapidement sortie de son cadre technique pour devenir essentiellement politique et stratégique. Les experts militaires ont raisonné avant tout en termes de sécurité nationale et il n'est donc pas surprenant que des opinions souvent diamétralement opposées se soient fait jour. Il a cependant été particulièrement décevant de constater que même les experts médecins, dont plusieurs possédaient une vaste expérience des champs de batailles, ne se soient en général pas exprimés en leur propre nom et sous un angle purement professionnel.

En présence d'un tel état de choses, les juristes, à leur tour, n'ont pratiquement pas pu accomplir leur tâche. Malgré d'excellentes propositions, l'examen de critères légaux n'a abouti à aucun résultat et il n'a pas été possible d'étudier en profondeur les formes éventuelles d'interdiction ou de limitation de certaines armes, la volonté politique de s'orienter vers un tel but ayant fait défaut.

En regrettant que la Conférence n'ait pas débouché sur des conclusions plus positives, il ne faut pas oublier non plus que des représentants de nations aux niveaux techniques extrêmement divers se sont trouvés réunis à cette Conférence; l'apparition de plusieurs groupes d'intérêts était dès lors inévitable.

On connaît le grand souci du Gouvernement suédois d'atténuer le plus possible les effets de la guerre : il s'est traduit à Lucerne par la présence d'une très nombreuse délégation suédoise

./.

qui s'est fortement mise en avant, tant par ses nombreuses interventions que par la distribution régulière de documents hautement techniques et précis, plaidant en faveur d'une interdiction ou d'une restriction aussi large que possible de l'usage des armes en question. Le document de travail soumis dans cet esprit à la Conférence diplomatique par la Suède, l'Egypte, le Soudan, le Mexique, la Yougoslavie, la Norvège et dont la Suisse s'était également portée coauteur, bien que souvent cité par les délégations cosignataires, n'a malheureusement pas fait l'objet d'une véritable étude, de même que les autres documents officiels, notamment le rapport du CICR.

La délégation soviétique s'est déclarée, pour sa part, tout à fait prête à interdire ou restreindre l'emploi de certaines armes causant des maux superflus ou frappant sans discrimination, à condition qu'il y ait unanimité et précisant en même temps que les discussions à ce sujet devraient être renvoyées à la Conférence du désarmement.

Les Etats-Unis non plus n'ont jamais caché leur manque d'enthousiasme pour la Conférence de Lucerne, d'où la dureté monolithique de leurs experts, dont le scepticisme à l'endroit de toute forme d'interdiction ne fut partagé, et ceci pas toujours entièrement, que par les délégations des autres pays membres de l'OTAN.

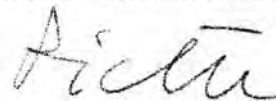
Le Tiers monde enfin a envoyé des représentants dont la fonction était essentiellement informative, dans un débat où dominaient les experts de pays hautement industrialisés. A quelques exceptions près, les pays en voie de développement ne sont pas équipés de tels armements; leur volonté de rendre la guerre moins cruelle était donc entière. De même, les pays neutres et non-alignés, dont la stratégie est essentiellement défensive, avaient dicté à leurs experts une attitude résolument hostile à

- 5 -

ces armes, ce qui a permis, de leur part, une collaboration marquée avec la délégation suédoise.

Alors que la Conférence diplomatique n'avait jamais été évoquée en plénière non plus que l'éventualité d'une nouvelle session de la Conférence sur les armes et très rarement seulement dans les coulisses pendant les premières semaines de la Conférence de Lucerne, une activité fiévreuse se développa à cet égard dans les différents "clans" pendant les derniers jours. De part et d'autre, il était devenu évident qu'une seconde session de la Conférence de Lucerne devrait avoir lieu l'année prochaine pour continuer les travaux entrepris et que la deuxième session de la Conférence diplomatique sur le droit humanitaire (CDDH) ne devait pas consacrer trop de temps à la question des armes, plusieurs délégations paraissant tenir pour acquise une troisième session de la CDDH.

Direction
des organisations internationales
p.o.



Pictet

Copie a été adressée :

Dg 20. Nov. 74 -1 B
au Bureau de l'Observateur suisse auprès de
l'Organisation des Nations Unies, New York,
à l'attention de M. l'Ambassadeur S. Marcuard
à M. l'Ambassadeur Jean Humbert, Secrétaire
général de la Conférence diplomatique sur le
droit humanitaire
15, rue de Varembe
1211 Genève 20

o.411.621.2. - GY/ck

Berne, novembre 1974

Rapport sur la Conférence d'experts gouvernementaux sur les armes de nature à causer des maux superflus ou à frapper sans discrimination, tenue à Lucerne du 24 septembre au 18 octobre 1974 sous les auspices du CICR

1) Remarque préliminaire

Un rapport officiel très détaillé et technique ayant été établi - avec le concours d'un des experts suisses en tant que co-rapporteur - et adopté lors de la Conférence et un autre rapport concernant les vues de la délégation suisse et sa position adoptée à Lucerne étant dressé par le Chef de cette délégation, le soussigné se bornera dans la présente relation à une brève récapitulation des faits principaux en prenant en considération davantage les aspects politiques que le côté technique de la Conférence. L'exposé qui suit reflètera donc en premier lieu les vues exprimées et les renseignements recueillis en marge des débats lors d'entretiens personnels avec d'autres délégués et les représentants du CICR.

2) Participants de la Conférence

En plus des 150 experts de 50 Etats, nommés par leur Gouvernement, ont également participé à ladite Conférence des experts de certains mouvements de libération nationale et les représentants du Secrétaire général de l'ONU et de l'OMS. Etaient en outre présents à Lucerne, des représentants des sociétés nationales de la Croix-Rouge, du SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute), de la Confédération internationale des anciens prisonniers de guerre, ainsi que du Comité spécial des ONG sur le désarmement.

- 2 -

La Conférence a été ouverte par le Président du CICR, le Professeur Eric Martin et des représentants de la ville de Lucerne et de la commune d'Emmen, sur le terrain de laquelle s'est tenue cette manifestation. Monsieur l'Ambassadeur René Keller et Monsieur François Pictet d'une part et Monsieur l'Ambassadeur Jean Humbert d'autre part ont assisté à cette cérémonie d'ouverture.

3) Délégation suisse

La délégation suisse était dirigée par le Colonel divisionnaire Hans Eichin, ancien commandant de la division mécanisée 4 et comprenait en outre deux experts pour la médecine militaire, deux experts pour les armes, un expert pour l'engagement des armes de l'aviation et le soussigné en tant que conseiller juridique et politique.

Les experts pour la médecine militaire et l'expert pour l'engagement des armes de l'aviation ayant dû s'absenter fréquemment, seuls le chef de la délégation et l'un des deux experts pour les armes ont pu suivre la Conférence du premier au dernier jour. Le soussigné a manqué en tout environ quatre jours pour se rendre à Genève et suivre son travail habituel à Berne.

4) Composition du bureau de la Conférence

Président : M. Jean Pictet (CICR)

Vice-Présidents: MM. Miller (Canada) - El Erian (Egypte) - Fricaud-Chagnaud (France) - Chaspuri (Indonésie) - Hugler (RDA) - Blix (Suède) - Jacotte (Vénézuéla) - Makelele (Zaire).

Secrétaire général : M. Claude Pilloud (CICR)

Secrétaire général adjoint : M. Jean-Louis Cayla (CICR)

./.

D'autre part M. F. Kalshoven (Pays-Bas) a été appelé à la charge de rapporteur principal et IM. Ardagh (Nouvelle-Zélande) et Rytz (Suisse) à celle de co-rapporteurs, le premier de ces adjoints pour les aspects médicaux, le dernier pour les questions militaires.

Toutes ces personnes ont été proposées par le CICR et élues par acclamation sans que d'autres suggestions aient été faites.

5) Débat politique au sujet du GRP

Le CICR avait été l'objet de différentes démarches visant à la participation de Gouvernements ou d'entités qui n'ont pas été représentés à la Conférence diplomatique sur le droit humanitaire, en particulier le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viêt-Nam du Sud. Désireux de ne pas aller de son propre chef à l'encontre des décisions prises à la première session de cette Conférence diplomatique en ce qui concernait les invitations, et de l'avis que seuls les Gouvernements sont en mesure de résoudre cette controverse de nature politique, le CICR, par note du 17 mai, avait prié les Gouvernements invités de lui faire savoir, jusqu'au 31 juillet 1974, s'ils étaient ou non en faveur d'une participation d'experts désignés par le GRP. Le règlement intérieur de la Conférence de Lucerne statuait que le CICR se rallierait à la majorité des voix exprimées. Rappelons pour mémoire que, tout comme lors de la Conférence diplomatique, notre pays s'est abstenu sur ce point. Une faible majorité des Gouvernements s'étant prononcée contre la participation du GRP, celui-ci n'a pas été invité à la Conférence sur les armes.

./.

Comme il fallait s'y attendre, cette décision n'a pas plu aux pays amis du GRP et la délégation nord-vietnamienne a ouvert le feu à ce sujet immédiatement après la procédure des élections. Toutefois, contrairement à ce que le chef de cette délégation, l'Ambassadeur Van Luu, avait fait savoir au délégué général du CICR pour l'Extrême-Orient, il ne s'est limité qu'à regretter que la question de l'exclusion du GRP fût irrévocable, ~~en déclarant~~ cependant le procédé de consultation discriminatoire et illégal tout en précisant expressément que le Gouvernement suisse avait bien rempli ses tâches de dépositaire des Conventions et marquant ce faisant une nette distinction entre le CICR et le pays hôte de la Conférence.

Parlant de la guerre au Vietnam, l'Ambassadeur Van Luu employa les termes de génocide et d'impérialisme agresseur et accusa les Etats-Unis d'avoir réussi à écarter le GRP de la Conférence de Lucerne malgré le fait que celui-ci soit cosignataire de l'accord de Paris. La seule solution juste et acceptable aurait donc été - toujours selon le chef de la délégation du Nord-Vietnam - la participation des deux Gouvernements ou d'aucun. Une intervention du chef de la délégation de la RFA, qui suivait immédiatement celle du délégué d'Hanoï, par laquelle il proposa d'ignorer la tirade nord-vietnamienne et de la considérer comme non-avenue est apparue d'autant plus maladroite et déplacée qu'une demande expresse de rouvrir le débat au sujet de la participation du GRP à la Conférence n'avait pas été formulée par l'Ambassadeur Van Luu.

Elle suscita évidemment de fortes réactions de la part des délégations sympathisant avec le GRP. Ainsi, l'URSS, l'Algérie, Cuba, l'Egypte, le Sénégal, la Yougoslavie, la RDA, la Roumanie et le Zaïre ont-ils tous exprimé leur déception, mais comme

il avait été convenu avec le CICR, sans attaquer autrement cette institution dont ils ont tous loué les mérites. La délégation polonaise n'était pas encore présente à Lucerne ce jour-là.

Le débat concernant le GRP n'a toutefois duré en tout que deux heures, dans un climat calme et courtois, ne causant aucun incident important. Seul fait à relever, lors de la première intervention de la délégation des Etats-Unis, après la clôture de la question de la participation, la délégation du Nord-Vietnam a quitté la salle mais y est revenue quelques instants plus tard. Les Américains n'ont pas répondu aux attaques nord-vietnamiennes.

A aucun moment le Président, M. Jean Pictet, n'a dû interrompre ce débat à caractère purement politique. Il sembla avoir été surpris et satisfait que tout se soit en somme mieux passé qu'il ne le craignait, sans paralyser longuement la Conférence.

6) Tendances apparues lors de la Conférence et rendement de celle-ci

Les quelques communiqués publiés dans les journaux ont été unanimes dans leurs conclusions et le soussigné partage entièrement ces vues: La Conférence de Lucerne n'a pas vraiment conduit vers un résultat tangible si ce n'est qu'un long et très complet rapport a pu être établi et adopté avant sa clôture. Le tableau n'est cependant pas entièrement sombre et le fait que cette réunion d'experts gouvernementaux ait rassemblé cent cinquante représentants de cinquante nations, dont les Etats-Unis et l'Union soviétique, peut certes être considéré comme un succès.

Vu la composition et le thème ambitieux de cette Conférence, où il s'agissait de mettre en balance aspects militaires et aspects humanitaires du problème on ne pouvait s'attendre à beaucoup plus et il faut espérer que le dialogue entamé sera continué au sein de la Commission ad hoc de la Conférence diplomatique lors de sa deuxième session.

Les difficultés de cette Conférence sur les armes tenaient à plusieurs motifs: Bien que censée ne réunir que des experts parlant en leur propre nom, sans par là engager leurs Gouvernements respectifs, la réunion a vu l'affrontement de spécialistes dont la tâche était essentiellement de défendre les intérêts de leurs "pentagones" et Ministères des affaires étrangères respectifs, plus que de faire la lumière sur des connaissances scientifiques. Ainsi, la Conférence est vite sortie de son cadre technique pour devenir avant tout politique et stratégique. Les experts militaires ont raisonné avant tout en termes de sécurité nationale et il n'est de ce fait pas du tout étonnant que les délégations des pays de l'OTAN aient plus négligé les critères purement humanitaires qu'une Suède neutre par exemple.

Il a été cependant particulièrement décevant de constater que les experts médecins, dont plusieurs possèdent une vaste expérience des champs de batailles, n'ont pas non plus parlé en leur propre nom et d'une manière purement professionnelle, n'aboutissant de ce fait à aucune entente. Les opinions les plus diamétralement opposées ont été exprimées au sujet de la gravité de telle ou telle blessure ou brûlure et un profane comme le soussigné n'a pu se faire une idée sur les véritables dommages causés par ces différents types d'armes.

En présence d'un tel état de choses, les juristes n'ont pratiquement pas pu accomplir leur tâche: en effet, les formes possibles d'interdiction ou de limitation de certaines armes n'ont pas pu être étudiées en profondeur en raison du manque de volonté politique de s'orienter vers un tel but. Malgré les excellentes propositions formulées dans un document de travail présenté par la délégation britannique, et qui a suscité de nombreuses réactions tant favorables que critiques, l'examen des critères légaux n'a abouti à aucun résultat. En raison de la grande diversité d'avis exprimés, il a semblé préférable d'attendre que la Conférence se rapproche de son terme avant de revenir à ce problème. Toutefois, cette discussion n'a pas été rouverte.

En regrettant que la Conférence n'ait pas débouché sur des conclusions plus positives, il ne faut pas oublier non plus que des représentants de nations au niveau technologique extrêmement divers étaient réunis à cette Conférence, qui reflétait de ce fait parfaitement l'équilibre ou le déséquilibre des forces sur la planète. L'apparition de plusieurs groupes d'intérêts était en fait inévitable.

Le grand intérêt de la Suède pour l'humanisation de la guerre est connu, aussi n'est-il pas surprenant que la très nombreuse délégation suédoise, dirigée par M. H. Blix, que l'on pourrait appeler le parrain de cette Conférence qui lui tenait particulièrement à coeur, se soit très fortement mise en avant, tant par de très nombreuses déclarations que par la distribution régulière de documents hautement techniques et précis, plaidant en faveur d'une interdiction ou d'une restriction aussi large que possible de l'usage des armes en question.

La délégation suédoise était considérablement renforcée par le jeune représentant du "Stockholm International Peace Research Institute" (SIPRI) qui, faute de statut restrictif particulier pour les observateurs comme lui - le CICR s'en est repenti - , a pris la parole plus souvent qu'à son tour sur un ton fréquemment arrogant et même vexatoire, ce qui n'a certes pas contribué à rendre plus sympathique la cause suédoise.

Le document de travail soumis lors de la Conférence diplomatique par la Suède, l'Egypte, le Soudan, le Mexique, la Yougoslavie, la Norvège et la Suisse, qui tend justement à une telle restriction voire interdiction, bien que souvent cité par les délégations cosignataires, n'a cependant pas fait l'objet d'une véritable étude, comme du reste les autres documents officiels, le rapport du CICR notamment. Aucune proposition concrète allant dans cette même direction n'a été soumise à un examen approfondi, cette thèse se heurtant aux vues exprimées par le bloc communiste d'une part et les pays membres de l'OTAN d'autre part.

Les délégations des pays de l'Est ne sont intervenues que très rarement dans les débats. La délégation nord-vietnamienne, présente du début à la fin, n'a demandé la parole que trois fois, soit-disant pour contribuer au débat général mais attaquant en fait chaque fois les Etats-Unis en leur reprochant des crimes commis au Vietnam. M. Blishchenko, porte-parole de la délégation soviétique, a essayé de ménager "la chèvre et le chou", en paraissant d'une part, mais de manière très nuancée et courtoise, partager les avis politiques de l'Ambassadeur Van Luu, et déclarant d'autre part, en des termes du reste fort sybillins, que l'URSS était tout à fait prête à interdire ou restreindre l'emploi de certaines armes causant des maux superflus ou frappant sans

discrimination à condition qu'il y ait unanimité, précisant en même temps, et il tint à le répéter plusieurs fois, que des discussions à ce sujet ne sauraient avoir lieu qu'au sein de la Conférence du désarmement.

Les Etats-Unis non plus n'ont jamais caché leur manque d'enthousiasme pour cette Conférence de Lucerne, d'où la dureté monolithique de leurs experts dont le scepticisme à l'endroit de toute forme d'interdiction de ces armes ne fut partagé, et ceci pas toujours entièrement, que par les délégations des autres pays de l'OTAN, le Canada et le Royaume-Uni notamment. La position purement humanitaire, mais du point de vue militaire peut-être pas réaliste de la Suède, s'est heurtée ici de manière très violente aux conceptions politiques et militaires des anglo-saxons. Résultat: clivage total entre deux positions extrêmes bloquant ainsi la Conférence. Une solution de compromis semblait dès lors exclue. Ici, comme à Genève à la Conférence du désarmement, une constante est réapparue: la puissance écrasante des deux super-grands, sans la volonté desquels rien ne pourra se faire.

Le tiers monde enfin a envoyé des représentants dont la fonction était essentiellement informative, dans un débat où dominaient les experts de pays hautement industrialisés. A quelques exceptions près, les pays en voie de développement ne sont pas équipés de tels armements; leur volonté de rendre la guerre moins cruelle était donc entière, sans qu'ils aient paru songer que ces mêmes armes - souvent pas chères, comme le napalm, et simples à fabriquer - pourraient leur être utiles un jour, dans le cas de conflits intérieurs.

De même, les pays neutres et non-alignés comme la Yougoslavie, dont la stratégie est essentiellement défensive, avaient dicté à leurs experts une attitude résolument hostile à ces armes.

7) Adoption du rapport

Le rapport général, M. Kalshoven, qui possède une vaste expérience dans ce domaine, et ses deux adjoints ont pu soumettre à la Conférence, avant sa clôture, un rapport très détaillé d'une centaine de pages. Son adoption ne s'est cependant pas réalisée sans autres, la délégation nord-vietnamienne ayant insisté, et de manière très violente, sur son désir de voir y figurer toutes ses interventions in extenso, donc celles concernant le GRP et les attaques contre les Etats-Unis. M. Kalshoven, visiblement épuisé par le grand effort accompli, essaya de mettre fin à cette discussion, malheureusement sur un ton arrogant, en expliquant que le bureau avait décidé de ne pas faire figurer ces passages purement politiques ni dans le rapport, ni en tant qu'annexes comme l'avait souhaité la délégation soviétique. Cette liberté de prendre à huit clos des décisions n'a guère plu aux experts en question qui, tout en cédant finalement n'ont pas dissimulé leur déception. D'autre part, lorsque l'observateur du SIPRI a rendu le rapporteur général attentif au fait que l'une de ses déclarations avait été reproduite de manière erronée, ce dernier, appuyé par quelques autres délégués, riposta simplement que les observateurs n'étaient pas censés faire de longues interventions et que de ce fait il ne leur incombait pas non plus de vouloir corriger le rapport !

8) Conclusions du rapport et suite des travaux

Alors que la Conférence diplomatique n'avait jamais été évoquée en plénière, non plus que l'éventualité d'une nouvelle session de la Conférence sur les armes et très rarement seulement dans les coulisses pendant les premières semaines de la Conférence de Lucerne, une activité fiévreuse se développa à cet égard dans les différents "clans" pendant les derniers jours. De part et d'autre, il était devenu évident qu'une deuxième session de la Conférence de Lucerne devrait avoir lieu l'année prochaine pour continuer ses travaux et que la seconde session de la CDDH ne devait pas consacrer trop de temps à la question des armes, chacun tenant pour acquise une troisième session de la CDDH.

En vue des débats imminents à la sixième commission de l'Assemblée Générale des Nations Unis, l'adoption de conclusions paraissait judicieuse voire nécessaire. Deux propositions furent élaborées par les délégations de l'OTAN d'une part et celles sympathisant avec la proposition suédoise d'autre part. Ayant été absent pendant deux jours, le soussigné n'a pu participer à la première des deux séances de travail du groupe des pays non-alignés lors de laquelle une proposition de conclusions fut soumise par M. Blix, stipulant dans un des paragraphes que le rapport de la deuxième Conférence d'experts gouvernementaux serait soumis à la troisième session de la Conférence diplomatique. Lors de la deuxième séance de travail de ce groupe, le soussigné a cependant pu faire éliminer ce passage peu judicieux pour le remplacer par une version ne préjugant en aucun cas la marche de la CDDH. Le texte final, tel qu'approuvé au préalable par le groupe de l'OTAN, lu par le Président et accepté par la Conférence est joint en annexe. Il a été convenu, toujours lors de ces réunions des délégations des pays non-alignés, que le document de travail co-signé par la Suisse devrait être révisé à la lumière des expériences faites à Lucerne et que, pour ce faire, une nouvelle séance de travail de ce genre devrait être convoquée en janvier. Le rapport officiel de la Conférence de Lucerne sera diffusé dans sa version finale, sous peu par le CICR.

9) Conclusions

En guise de conclusion, on peut donc estimer que le bilan de la Conférence d'experts gouvernementaux sur les armes de nature à causer des maux superflus ou à frapper sans discrimination est assez modeste. Toutefois la présence des Américains et des Russes à Lucerne, alors qu'ils s'étaient montrés très réticents à une telle réunion jusqu'ici, constitue un succès. Vu la complexité du thème, l'antagonisme aspects militaires/aspects humanitaires et les positions extrêmes qui en découlent et qui étaient

./.

- 12 -

connues d'avance, on ne pouvait s'attendre à un consensus tendant à restreindre voire interdire l'emploi de certaines armes. Il ne faut pas oublier non plus que le règlement intérieur de la Conférence stipule que celle-ci ne devait prendre aucune recommandation ni résolution et ne pas procéder à des votes. Il s'agissait donc d'ouvrir le dialogue entre spécialistes, ce qui a été fait et on peut se féliciter que soit apparue la volonté de continuer ce dialogue lors d'une deuxième Conférence d'experts, le mandat précis de laquelle devrait être discuté au sein de la Commission ad hoc lors de la deuxième session de la Conférence diplomatique.

M. Blix, parfaitement conscient des possibilités réelles existant dans ce domaine, ne s'est pas montré trop déçu du résultat de cette première session, comprenant que les progrès obtenus ne permettraient pas encore de dresser une liste des armes dont l'emploi devrait être limité voire exclu, et d'envisager la rédaction d'articles. La question de savoir si ces règles devraient être insérées dans les projets de protocoles additionnels ou si elles feront l'objet d'un instrument séparé, n'a donc pas été évoquée à Lucerne.

Pour l'instant, seul le vieillissement relatif de certaines armes peut donner à espérer que, dans un avenir pas trop éloigné, elles retourneront au magasin des accessoires, mais hélas, pour être remplacées par d'autres moyens plus efficaces en termes tactiques.

P. de Graffenried

(P. de Graffenried)